



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## fonctionnement

Question écrite n° 33316

### Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les conditions de fonctionnement du centre mutualisateur des emplois-jeunes. Si la réalisation d'une politique novatrice en faveur des jeunes sans emploi a permis de préserver de manière indéniable l'efficacité du dispositif emplois-jeunes mis en oeuvre au sein du ministère de l'éducation nationale, cette réussite ne doit pas faire perdre de vue l'extrême fragilité du dispositif liée au manque de moyens en personnels et aux difficultés juridiques rencontrées. Dans le Bas-Rhin, par exemple, l'agent comptable du centre mutualisateur des rémunérations des aides-éducateurs a géré cette année 650 dossiers d'aides-éducateurs avec des moyens en personnels des plus aléatoires (1 poste de contractuel de catégorie C, ramené récemment à 10 mois). Il apparaît ainsi que seule la création de 300 postes budgétaires dans le cadre du projet de loi de finances pour l'an 2000 permettrait de consolider et pérenniser un tel dispositif d'intérêt national. Aussi lui demande-t-il quels moyens en personnels il compte mettre en oeuvre pour atteindre l'objectif des 75 000 aides-éducateurs et quelle reconnaissance peuvent attendre les personnels administratifs de la gestion des emplois-jeunes ?

### Texte de la réponse

Depuis la mise en oeuvre du programme Nouveaux services, nouveaux emplois, intervenue en 1997, la qualité et l'ampleur de la tâche accomplie par les personnels des services déconcentrés, chargés du traitement des dossiers des aides-éducateurs, ont retenu toute l'attention du ministre de l'Education nationale, de la recherche et de la technologie. La reconnaissance de l'effort ainsi réalisé par les gestionnaires locaux a été l'un des éléments qui ont conduit à leur attribuer, en fin d'année 1998, une prime exceptionnelle de 1 000 francs. Dans le souci d'alléger la charge supplémentaire assumée par ces personnels, l'administration centrale a procédé à la mise en place d'un outil informatique spécifiquement destiné à la gestion du nouveau dispositif. Les solutions susceptibles de renforcer les équipes rectorales, notamment par l'affectation dans les services d'emplois administratifs, n'impliquant pas nécessairement des moyens nouveaux importants, sont également recherchées. Dans l'immédiat, une aide ponctuelle a été apportée aux recteurs par l'attribution d'une dotation complémentaire de crédits de vacances.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Schneider](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33316

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 26 juillet 1999, page 4494

**Réponse publiée le** : 13 septembre 1999, page 5381